

Accord Grande-Bretagne – Union européenne.....

N°312

Semaine du 22 Février au 26 Février 2016

La Grande-Bretagne est arrivée à un accord avec ses partenaires au sein de l'Union européenne. David Cameron prépare à présent la tenue d'un référendum concernant l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne, dont la date est prévue le 23 juin 2016. Les termes de l'accord qui importent sont : 1/ l'autorisation pour la Grande-Bretagne de ne pas accorder aux migrants de UE (et à leurs enfants restés au pays ; environ 500 000 cas) les mêmes droits qu'aux Anglais, et ce pendant plusieurs années ; 2/ la Grande-Bretagne ne sera plus engagée à poursuivre une intégration croissante avec ses partenaires au sein de l'Europe ; 3/ une législation européenne pourra être rendue caduque si des parlements nationaux le souhaitent, et à condition que ces derniers représentent 55% des votes (addition du poids des Etats) ; 4/ la Banque d'Angleterre aura le droit de gérer spécifiquement le système financier pour préserver la stabilité financière, mais les décisions prises ne devront pas modifier les règles de concurrence avec leurs autorités européennes, et réciproquement ; 5/ l'ensemble des partenaires était d'accord pour entreprendre des efforts visant à améliorer le fonctionnement de l'Union européenne.

Par ailleurs, Boris Johnson, maire de Londres, va faire campagne pour la sortie de l'Union Européenne au référendum du 23 juin. Très populaire, et pressenti pour être le prochain leader du parti conservateur, Johnson a une très grande influence. L'annonce de sa décision a déjà pesé sur la Livre Sterling, qui perdait 0.9% face au Dollar ce lundi 21 février.

La BCE adopte une attitude plus prudente que précédemment concernant les banques et souhaite rassurer concernant la stabilité du système bancaire européen. Le vice-président Vitor Constancio a indiqué que l'institution prendrait en compte les risques potentiels sur les banques dans le cadre des mesures additionnelles qu'elle pourrait adopter le 10 mars à l'issue du prochain conseil de politique monétaire. Il évoque en particulier les mesures prises en Suisse et au Japon, où le taux négatif ne s'applique pas à tous les dépôts auprès de la banque centrale (exemption faite par exemple pour certaines réserves obligatoires).

En zone euro, l'activité donne des signes de faiblesse en février. La publication d'une série de PMI préliminaires de février pour la zone lundi 22

février en journée a révélé un net recul des indices aussi bien dans le secteur des services que manufacturier. Ils ont atteint un point bas depuis 12 mois, à respectivement 51 et 53 points, en raison de la poursuite à la baisse de la composante nouvelles commandes à l'exportation en lien avec l'appréciation de l'euro face aux principales devises qui dure depuis près d'un an et avec la faiblesse de la demande étrangère. Ceci reflète la réalité des craintes quant à l'impact de la dégradation du contexte mondial sur les perspectives de croissance. L'institut Markit révèle également de fortes divergences entre les membres de la zone euro en indiquant que les indices PMI allemands restaient bien orientés alors qu'ils étaient passés sous le seuil critique des 50 points en France.